



FICHE ARBITRES — BIJOUX ET ACCESSOIRES

Ligue Centre-Val de Loire de Football · Lois du Jeu 2026/27 · Loi 4 – Équipement des joueurs · Applicable depuis le 1er juillet 2026

CE QUI CHANGE — L'interdiction générale des « bijoux » est supprimée. Le nouveau critère est la **dangérosité**, pas la catégorie d'objet :

« Les accessoires sont autorisés dès lors qu'ils ne présentent aucun danger et qu'ils sont couverts de manière sûre et sécurisée. »

La décision finale sur la dangérosité d'un accessoire appartient à l'arbitre. La même règle s'applique aux arbitres eux-mêmes (Loi 5).

✓ AUTORISÉ



Alliance plate



Boucle plate strappée



Bracelet plat strappé

- **Accessoire sans danger** pour le porteur et pour les autres joueurs...
- **...et couvert de manière sûre et sécurisée** (les deux conditions sont cumulatives).
- Le ruban adhésif (ou un couvre-poignet, un bandeau...) **peut désormais servir à couvrir** un accessoire sans danger — c'était interdit avant.
- Objets portés pour des motifs **religieux, culturels, médicaux ou personnels** : alliance plate, bracelet médical... s'ils remplissent les deux conditions ci-dessus.

✗ INTERDIT



Collier / chaîne



Bague à pierre



Boucle pendante

- **Tout accessoire dangereux**, quelle qu'en soit la raison du port : le couvrir de ruban adhésif **ne le rend pas acceptable**.
- Typiquement : **boucles d'oreilles pendantes, bagues avec pierre ou relief, colliers et chaînes libres, bracelets rigides ou métalliques**, piercings saillants non couverts.
- Tout objet **non couvert** ou mal fixé, même s'il paraît inoffensif.

PROCÉDURE EN CAS D'ACCESSOIRE NON CONFORME

- 1 Contrôle avant le match et à tout moment : demander au joueur de **retirer ou couvrir** l'accessoire non conforme.
- 2 Si le joueur refuse ou ne s'exécute pas : il doit **quitter le terrain au prochain arrêt de jeu** pour se mettre en conformité.
- 3 Le joueur qui refuse d'obtempérer, ou qui **remet l'accessoire** en cours de match, doit être **averti (carton jaune)**.
- 4 Retour en jeu : le joueur ne peut revenir qu'avec **l'autorisation de l'arbitre**, après vérification de l'équipement.

EN PRATIQUE — LES 2 QUESTIONS À SE POSER

1. **Est-ce dangereux ?** (risque de blessure pour le porteur ou un adversaire : objet rigide, saillant, pendant, coupant...) → si oui : **interdit**, ruban ou pas.

2. **Est-ce couvert de manière sûre et sécurisée ?** → si non : à couvrir ou à retirer avant de participer.

Dans le doute, la sécurité prime : c'est l'arbitre qui décide.

